



## AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° T 887/2014

### PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE L'ILE BOULAY EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un prêt auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC); pour financer les travaux de construction du pont de l'ILE BOULAY en république de Côte d'Ivoire.
2. Le Ministère des Infrastructures Economiques, agissant au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a, par délégation de maîtrise d'ouvrage, chargé l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) de la mise en œuvre du projet.
3. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques, lance le présent appel d'offres pour la sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux de construction du pont de l'île Boulay en république de Côte d'Ivoire.
4. Cette consultation est ouverte à toutes les entreprises expérimentées dans ce type de projet pour autant qu'elles satisfassent aux dispositions du présent appel d'offres.
5. Les travaux projetés sont en un seul lot et comprennent toutes les fournitures et mises en œuvre nécessaires à la complète construction de l'ouvrage, objet du présent appel d'offre et notamment :
  - la construction de l'ouvrage proprement dit de 970m environ ;
  - la construction sur terre ferme de routes d'accès de 843m dont 443 coté ile Boulay et 400m coté Azito ;
  - la construction d'une station de péage et de ses bâtiments annexes ;
  - la fourniture des équipements de péages.
6. La construction de cet ouvrage s'effectuera conformément à l'une des deux options suivantes:

Option de base : un pont à poutres en béton précontraint dont les caractéristiques sont les suivantes :

lot	ouvrage	Caractéristiques du projet et type de travaux à réaliser
unique	Pont de l'Ile Boulay	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction de l'ouvrage :</li></ul> <p>l'ouvrage à construire est situé sur la lagune EBRIE, permettant de relier le quartier AZITO de YOPOUGON et l'ÎLE BOULAY. Sa longueur est de 969,10 mètres entre entraxe des culées. L'ouvrage comprend 22 travées</p>

		<p>indépendantes isostatiques dont 20 travées intermédiaires de 44,10 mètres de portée et 2 travées de rives de 43,55 mètres (C1-P2 ; P22-C23).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction des voies d'accès à l'ouvrage :</li> </ul> <p>les voies d'accès à l'ouvrage seront bitumées. Elles auront une plate-forme de 12 mètres composées de deux accotements de 2 m et d'une chaussée de 2 x 3,7 m. Les accotements seront bordés de caniveaux bétonnés ou de bordures conformément au profil en travers type de la voie. La longueur totale des accès est de 843 m dont 443 m coté Île Boulay et 400 m coté Abidjan.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'une station de péage et de bâtiments ;</li> <li>• La fourniture des équipements de péage.</li> </ul>
--	--	--

Option variante : l'entreprise proposera une variante de pont d'au moins 2x1 voie avec au moins les mêmes caractéristiques de chaussée que la solution de base. Les routes d'accès auront une longueur totale de 843 m.

7. Les entreprises intéressées à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), à l'adresse suivante : **Agence de Gestion Routes (AGEROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Boite postale : 08 BP 2604 Abidjan 08 – Site web : [www.ageroute.ci](http://www.ageroute.ci), Email : [ageroute@ageroute.ci](mailto:ageroute@ageroute.ci). copie : [meitevafing@yahoo.fr](mailto:meitevafing@yahoo.fr) – Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats : Tél : 20 25 10 00 / 20 25 14 82 – Fax 20 25 10 23 / 20 32 28 95.**
8. Le délai d'exécution des travaux est fixé à vingt quatre (24) mois quelque soit l'option retenue.
9. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté gratuitement ou être acheté par les soumissionnaires à l'adresse mentionnée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA)** ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
10. Toutes les offres doivent être déposées à l'**Agence de Gestion Routes (AGEROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Boite postale : 08 BP 2604 Abidjan 08- Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats : Tél : 20 25 10 00 / 20 25 14 82 – Fax 20 25 10 23 / 20 32 28 95** au plus tard le **mercredi 11 février 2015** à **10 h 00 TU** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **huit cent millions Francs CFA (800 000 000 Francs CFA)** ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
11. La période de validité des offres devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.  
La période de validité de la garantie de soumission devra être de 30 jours suivant l'expiration de la période de validité des offres.
12. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, le **mercredi 11 février 2015** à 10 h 30 TU à l'adresse

suivante: **Agence de Gestion Routes (AGEROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Salle de réunions de l'AGEROUTE.**

13. Les exigences en matière de qualifications sont :

Avoir été évalué apte à réaliser les travaux conformément aux critères techniques énoncés à la section III-2 relative aux critères de qualification.

14. Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités commerciales d'un montant de **vingt milliards de francs (20 000 000 000 FCFA) francs CFA**, qui correspond à la moyenne des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des dix dernières années (2004-2013 ou 2005-2014).

*Ce chiffre d'affaires sera justifié par des attestations de bonne exécution ; pv de réception provisoires, définitives ou des décomptes des travaux de constructions délivrés par des Maîtres d'Ouvrages ou Maîtres d'Ouvrages Délégués ou par les bilans certifiés par la DGI ou les cabinets agréés.*

***NB** : Le chiffre d'affaires moyen sera calculé à partir de la première année d'exercice pour les entreprises de moins de 10 ans d'âge.*

15. Disposer de facilité de crédits tels que des lignes de crédit bancaire, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **quatre milliards de francs CFA (4 000 000 000 FCFA).**

16. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après : **Agence de Gestion Routes (AGEROUTE), Avenue Terrasson de Fougères, face Conseil Economique et Social – Boite postale : 08 BP 2604 Abidjan 08-**

17. Le marché issu du présent Appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et à la redevance de régulation de 0.5% du montant hors taxes du marché à reverser à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) aux frais du titulaire.

18. Le présent appel d'offres est régi par le décret n°2009-259 du 06-08-2009 portant Code des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.